



## Contrat télésurveillance

Par **Opticien**, le **01/02/2013** à **18:12**

Bonjour,

Je me permets de vous faire part de mon problème.

J'ai bêtement signé un contrat de télésurveillance avec une société qui a revendu le contrat à une société de financement.

Le télésurveilleur fait le mort et ne surveille plus grand chose (ligne téléphonique supprimée sans que ça les inquiète, etc...). Lorsque je tente de me rapprocher d'eux, ils renvoient la balle à la société de financement.

Je dois payer encore 60 mois pour un service qui n'est pas rendu. Commercial injoignable, deux recommandés AR sans réponse, deux mails au siège sans suite.

Je ne sais pas quoi faire du tout et j'ai toujours la société de financement qui me demande de l'argent.

Avez-vous des idées pour l'extraire de cela ou avez-vous déjà connu une situation de ce type ?

Je vous remercie, à bientôt

PS : je ne sais pas du tout si j'ai bien placé ma question dans le forum, je ne comprends pas tous les sous-forums.

Par **joxer007**, le **01/02/2013** à **22:05**

**bonjour**

Point 1 : N'avez vous pas plutôt signé un contrat avec une société de télésurveillance qui vous a mis en relation avec une société de financement pour le dit matériel de télésurveillance ?

Point 2 : si votre ligne téléphonique est supprimée et que par conséquent la télésurveillance ne fonctionne plus ce n'est pas de la faute de la société de télésurveillance car je suis sûr que si relisez bien les conditions générales vous verrez que c'est à vous de vous arranger pour avoir une ligne opérationnelle.

**Par Opticien, le 02/02/2013 à 08:02**

J'ai clairement signé mon contrat avec un télésurveilleur. Le contrat précise en caractères minuscules qu'il peut être cédé à la fameuse société de financement. Cependant, le télésurveilleur ne garde-t-il pas ses obligations ?

Lorsque la ligne a été coupée, je n'ai pas été prévenu. Il aurait pu s'agir d'un cambrioleur qui coupe le fil du téléphone.

J'ai tenté à une vingtaine de reprises de joindre le commercial ou sa secrétaire sans succès. J'ai envoyé deux recommandés puis deux mails à la direction. J'ai résilié le contrat sans être relancé une seule fois, sauf par la société de financement qui me demande de payer pour un service inexistant.

N'ai-je aucun recours ? J'ai été obligé de changer de télésurveilleur entre temps. Si mon commerce est cambriolé sans alarme en fonctionnement, mon assurance ne me remboursera évidemment rien et je perdrai tout.

Vraiment sincèrement, ce n'est pas une question de prix, je suis prêt à investir pour ma sécurité. Le problème est que je ne peux avoir aucune confiance en mon télésurveilleur. (Pour info, j'ai appelé le commercial hier, laissé trois messages, en vain...)